



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 7

Rubson STOP infiltrations étanchéité par injectionn

No. FDS : 304658
V002.0

Révision: 29.03.2011

Date d'impression: 05.06.2013

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Rubson STOP infiltrations étanchéité par injectionn

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Produit spécial

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel France S.A.

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

C - Corrosif

R34 Provoque des brûlures.

Éléments d'étiquetage (DPD):

C - Corrosif

**Phrases R:**

R34 Provoque des brûlures.

Phrases S:

S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
 S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

Methylsilanetriolate de potassium

Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

solution

Substances de base pour préparations:

Siliconate de méthyle de potassium

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Methylsilanetriolate de potassium 31795-24-1	250-807-9	< 10 %	C - Corrosif; R35

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
 Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

4. Premiers secours

Description des premiers secours:**Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Soin médical immédiatement nécessaire.
Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:**Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.
 Température de stockage conseillée 5 à 25 °C.
 Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
 Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
 Stocker dans un endroit frais et sec.
 A conserver loin des produits fortement acides.
 Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Produit spécial

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle:**

Valable pour
 France

aucun(e)

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.
 Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1 mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Aspect	liquide faiblement visqueux bleu clair
Odeur	spécifique
pH (20 °C (68 °F))	12
Point initial d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:

Réaction avec des acides forts.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Matières incompatibles:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Irritation de la peau:

Irritation de la peau primaire: corrosif

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: corrosif

12. Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Methylsilanetriolate de potassium 31795-24-1	-4,91					

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	C7
No. d'identification du danger:	80
No UN:	3267
Étiquette:	8
Nom technique:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Méthylsilanetriolate de potassium)
Code tunnel:	(E)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	C7
No. d'identification du danger:	80
No UN:	3267
Étiquette:	8
Nom technique:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Méthylsilanetriolate de potassium)
Code tunnel:	

Navigation intérieure ADN:

Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	C7
No. d'identification du danger:	80
No UN:	3267
Étiquette:	8
Nom technique:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Méthylsilanetriolate de potassium)

Transport maritime IMDG:

Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
No UN:	3267
Étiquette:	8
EmS:	F-A ,S-B
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (Potassium methylsilanetriolate)

Transport aérien IATA:

Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	852
Instruction de paquetage (frêt)	856
No UN:	3267
Étiquette:	8
Nom d'embarquement correct:	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (Potassium methylsilanetriolate)

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC 0,00 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Substances dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances).
Préparations dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustives de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.
Protection de l'environnement:	Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R35 Provoque de graves brûlures.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.